

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité  
MAIRIE DE TELOCHE  
(72220)

DÉCISION DU MAIRE  
N°2023-24 du 21 juin 2023

Dans le cadre de la délégation d'attribution au Maire  
Attribution du marché public des travaux de voirie 2023

Le Maire de Teloché ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n°2020-13 du 27 mai 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le budget prévisionnel 2023,

Considérant que la concurrence a joué correctement

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché public des travaux de voirie 2023 à la société SAS PIGEON TP CENTRE IDF, Impasse du Coutier 72400 CHERRE-EAU, pour un montant de 150 812.51 € HT.

Article 2 : les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget Commune aux comptes dédiés.

Article 3 : Ampliation de la présente :

- Monsieur le Préfet de la Sarthe
- Monsieur le Trésorier
- Le Directeur Général des Services

Publicité en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal.

Communication en sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Le Maire  
Gérard LAMBERT

